

# Eidg. Departement des Innern (EDI)

---

05.12.2003 - 09:59 Uhr

## Aide fédérale aux universités: reconnaissance du droit aux subventions à l'Institut universitaire d'études du développement IUED à Genève

(ots) - Le Conseil fédéral a reconnu l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) comme institution universitaire ayant droit aux subventions en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU).

Actif depuis 1961 dans la formation et la recherche dans le domaine du développement humain durable, équitable et respectueux de la diversité culturelle, l'IUED est le seul institut universitaire en Suisse qui se consacre entièrement aux études du développement. Les programmes d'enseignement offerts préparent au Diplôme d'études approfondies (DEA), au Diplôme de formation continue en études du développement, au Diplôme de recherche et au doctorat. Le doctorat et le DEA sont décernés conjointement par l'IUED et l'Université de Genève.

Sur la base des résultats d'une évaluation réalisée par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ) entre janvier et juillet 2003, et vu la prise de position de la Conférence universitaire suisse (CUS) qui a recommandé d'approuver la demande de l'IUED, le Conseil fédéral a conclu que l'Institut remplit les conditions pour être reconnu comme institution universitaire selon la loi fédérale sur l'aide aux universités.

Les experts internationaux ont examiné la qualité des prestations de l'Institut en matière d'enseignement et de recherche sur la base des standards de qualité définis par l'OAQ. Ils ont ainsi relevé que l'IUED ne présente pas seulement des "forces" dans le domaine de la culture d'organisation et de la coopération nationale et internationale, mais aussi et particulièrement dans celui de l'enseignement et de la recherche.

Auparavant, l'IUED était soutenu par la Direction du développement et de la coopération (DDC). La reconnaissance selon la LAU de l'IUED est l'aboutissement d'un processus de transfert et de concentration des institutions du secteur formation, recherche et technologie dans le Département fédéral de l'intérieur et dans le Département fédéral de l'économie, et concrétise ainsi une décision du Conseil fédéral dans le cadre de la réforme du gouvernement et de l'administration.

En ce qui concerne les subventions fédérales, l'IUED a déjà été subventionné provisoirement sur la base de la LAU pendant les années 2002 et 2003. Il continuera à être subventionné à partir de 2004 avec un taux de subventionnement de 45%.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR  
Service de presse et d'information

Renseignements :  
Isabella Brunelli, Office fédéral de l'éducation et de la science,  
Affaires universitaires, tél. 031 322 96 64

Pour plus d'informations:  
<http://www.bbw.admin.ch/html/pages/bildung/uni-f.html>